

Vert'Emploi - Impulsion et accompagnement des groupements d'employeurs

Carte postale

Thématique : entreprises non agricoles ou forestières, ressources humaines

Titre du projet : Eco 2015 (1/3 de la fiche projet est consacré au groupement d'employeur)

Initiateur du projet : GAL Haute-Meuse

Axe : Leader

Durée du projet : 2011-2013

Localisation : GAL Haute-Meuse

Route de Blaimont, 7

5541 Hastière-par-Delà

Montant total du projet : 128 000 € pour l'ensemble du projet Eco 2015.

Le GAL Haute-Meuse impulse et accompagne les groupements d'employeurs afin de permettre aux entreprises locales de dynamiser leur activité en engageant du personnel qui réponde à leurs besoins réels, tant au niveau du temps de travail que des compétences requises, et cela pour un coût mesuré. Le GAL a lui-même mis en place un groupement d'employeurs, via un projet de coopération avec le GAL Entre-Sambre-et-Meuse.



Mots-clés : insertion sociale, emploi, entreprise, Leader, Groupe d'action locale, stratégie de développement local, partenariat.

Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.



Description du projet

a) Nature du projet, contexte

Les groupements d'employeurs sont peu nombreux en Belgique mais ce cadre juridique (Groupement d'intérêt économique — GIE) peut représenter une solution efficace en milieu rural où les petites entreprises sont nombreuses. Le territoire du Groupe d'action locale (GAL) Haute-Meuse étant touristique (communes d'Anhée, Dinant, Hastière, Onhaye et Yvoir, province de Namur) il existe sur le territoire du GAL beaucoup de travail saisonnier et de temps partiel.

L'idée initiale était de réunir les secteurs de l'Horeca et des logements de vacances, un groupement d'employeurs pouvant se concevoir pour ce secteur (personnel d'entretien). Les secteurs du petit entrepreneuriat (Bâtiment et travaux publics — BTP) ou du commerce de proximité (mutualisation d'un responsable qualité) pouvant aussi être concernés.

Par ailleurs, le GAL Haute-Meuse avait besoin, à temps partiel, d'un agent d'entretien des voies vertes, cas également du GAL voisin Entre-Sambre-et-Meuse. Les statuts des GAL prévoyant une coopération entre eux, c'était l'occasion de passer à la pratique en mettant en place un groupement d'employeurs (**Vert'Emploi**) apte à servir d'exemple et à augmenter l'expérience et l'expertise du GAL Haute-Meuse dans ce domaine.

b) Objectifs

Le GAL Haute-Meuse a pour but d'impulser et d'accompagner la création d'un ou de plusieurs groupements d'employeurs afin de permettre aux entreprises locales de dynamiser leur activité en engageant du personnel qui réponde à leurs besoins réels, tant au niveau du temps de travail que des compétences requises, et cela pour un coût mesuré. La mutualisation du personnel permet aux entreprises d'augmenter leur productivité ou de s'affranchir des problèmes de saisonnalité tout en contribuant à l'insertion sociale de travailleurs.

Dans le cadre de la mise en place du groupement d'employeurs Vert'Emploi, l'objectif était de répondre au facteur emploi de la fiche de coopération entre les deux GAL. C'était aussi la façon la plus simple d'employer un agent d'entretien des voies vertes dans un cadre légal parfaitement clair.

c) Description des principales actions menées

Le GAL organise des séances d'information ciblée en fonction du public. Il répond aussi ponctuellement à des demandes de sociétés ayant entendu parler du projet.

Dans le cadre du groupement d'employeurs Vert'Emploi, aucune action spécifique n'est entreprise.

d) Résultats & impacts

Un premier groupement a été créé début 2012 (Vert'Emploi) et plusieurs projets accompagnés par le GAL sont en voie de concrétisation.

e) Leçons et commentaires

Il est très difficile de répondre à tous les critères de mise en place d'un groupement d'employeurs (NB : la loi précise qu'un groupement d'employeurs doit employer ses salariés en contrat à durée indéterminé et à temps plein ; ces derniers doivent en principe être des chômeurs de longue durée, avec des exceptions pour les postes à responsabilité). Par ailleurs, la situation précaire requise de l'employer en fait un candidat difficile à placer auprès des entreprises.

De plus, la saisonnalité étant marquée sur le territoire du GAL (tourisme), il est difficile de trouver un emploi présentant le même « profil type » l'hiver que l'été : le *matching* est difficile entre les sociétés pour toute l'année et toute la semaine.

Enfin, la nécessité de prospecter sur une zone très restreinte (le territoire du GAL, cinq communes) affaiblit le réservoir d'entreprises potentiellement intéressées. L'avantage corrélé est que ces entreprises sont mieux connues, donc l'action plus ciblée.

Un assouplissement du cadre légal (possibilité de commencer, si la personne est d'accord, au 3/5 de temps de travail, par exemple) pourrait permettre d'aider au développement des groupements d'employeurs.

f) Aspects financiers

128 000 € pour l'ensemble du projet Eco 2015.

g) Information « contact »

Emilien Burllet, chargé de mission.

Tél : 0478 37 21 62

Courriel : emilien.burllet@hautemeuse.org

Site web du projet : www.hautemeuse.org

Auteur et date de mise à jour

Janvier 2013